Madame, Monsieur, chers parents,
Le décret organisant les nouveaux rythmes scolaires
prévoyait une mise en œuvre en 2013 ou 2014.
L'engagement des équipes éducatives,
l'organisation actuelle des services municipaux d'éducation
et de loisirs, l'implication des parents et des associations ont
permis d'envisager dès cette année la semaine de 4,5 jours.
Nous répondons ainsi aux besoins des enfants
qui restent au centre de nos préoccupations.

Le Maire André ASCHIERI

Les étapes de la réflexion et des décisions

Phase 1 : s'informer et décider la date de mise en œuvre du décret

Dès décembre 2012, la commune a réalisé un sondage auprès des familles pour connaître leur préférence entre le mercredi et le samedi et les activités qu'elles souhaitaient voir mises en place. 64% des familles ont répondu à ce questionnaire. 93% des réponses étaient en faveur du mercredi comme matinée de classe supplémentaire. De janvier à mars 2013, une quinzaine de réunions ont permis de rencontrer les différents partenaires (enseignants, parents, associations, personnel municipal et institutionnels) pour construire une culture commune de connaissances dans le domaine des rythmes de vie favorables à l'enfant. Nous avons étudié les points de vue de scientifiques chrono biologistes, de l'académie de médecine, du rapport parlementaire sur les rythmes scolaires, des associations nationales de parents d'élèves, des syndicats enseignants, du réseau des villes éducatrices pour informer sur le contenu du décret pour partager le point de vue de chacun A la fin de cette première phase les conseils d'école se sont réunis et ont émis à 96,83% un avis favorable pour la mise en place des nouveaux rythmes en septembre 2013.

Phase 2: construire ensemble le Projet Educatif Territorial (PEDT)

L'ensemble des partenaires ont été individuellement invités à participer à la concertation pour construire le projet éducatif territorial.

Tous les parents ont été personnellement invités à donner leur avis en participant physiquement aux 2 réunions publiques du 21 mars et du 5 avril 2013 ou bien en adressant leur contribution par mail ou formulaire déposé au service enfance. L'ensemble des documents ont été régulièrement mis à jour sur le site de la commune pour permettre à chacun de s'informer et de participer. Plus de 300 personnes ont participé à la construction de ce projet et chacun a ressenti l'intérêt et la qualité de ces échanges.

Le 21 mars la concertation a porté sur les objectifs du PEDT, le 5 avril sur les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs Le 9 avril 2013 les conseils d'école ont approuvé à 83,33% les horaires proposés par le comité de pilotage.

La nouvelle organisation des temps de l'enfant et les horaires de classe

Phase 3 : validation du Projet Educatif Territorial par le comité de pilotage et le conseil municipal
Le 22 mai le comité de pilotage arrêtera les actions qui permettront d'atteindre les objectifs du PEDT.
Le comité de pilotage arrêtera également l'organisation des temps d'activités péri éducatives (TAP) qui seront pris en charge par l'accueil de loisirs et des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui seront prises en charge par les enseignants.
Le projet éducatif territorial sera ensuite adopté en conseil municipal.
Nous vous informerons fin mai sur l'organisation finale.
On peut d'ores et déjà vous préciser qu'à partir de 15H30, les enfants pourront être inscrits à l'accueil de loisirs pour une, deux ou trois heures.
Les enfants auront accès à des activités de l'accueil de loisirs, à des cycles d'activités avec des intervenants spécialisés,

à l'atelier « coup de pouce » pour les leçons et un goûter leur sera également servi.

Horaires scolaires pour la rentrée 2013-2014

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1/2H		7H30 à 8H30				
1/2H		Accueil de loisirs et ramassage scolaire				
1/2H				8H30 à 12H30		
1/2H				Classe		
1/2H		I30 à 12H00	8H30 à		8H30 à 12H00	8H30 à 12H00
1/2H	or.	classe	12H00		classe	classe
1/2H		Classe	classe		Classe	Classe
1/2H				12H40 ramassage		
1/2H				scolaire		
1/2H		12H à 14H	12H à 14H		12H à 14H	12H à 14H
1/2H	Acc	ueil de loisirs	Accueil de		Accueil de loisirs	Accueil de loisirs
1/2H	Pause m	éridienne repas et	loisirs		Pause méridienne	Pause méridienne repas
1/2H		act ivités	Pause		repas et activités	et act ivités
			méridienne			
			repas et			
			act ivités	12H30 à 17H30		
1/2H	14	4H à 15H30	14H à	Accueil de loisirs	14H à 15H30	14H à 15H30
1/2H		Classe	15H30	Repas et activités	Classe	Classe
1/2H			Classe			
1/2H		H30 à 18H30	15H30 à		15H30 à 18H30	15H30 à 18H30
1/2H		cueil de loisirs	18H30		Accueil de loisirs	Accueil de loisirs
1/2H		emps libre, intervenants accompagnement vers les	Accueil de loisirs		Activités, temps libre, intervenants associations,	Activités, temps libre, intervenants associations,
1/2H		és extra-scolaires	Activités.		accompagnement vers les	accompagnement vers les
1/2H	16H30	ramassage scolaire	temps libre,	17H30 à 18H30	activités extra-scolaires	activités extra-scolaires
1/2H			intervenants	Garderie	16H30 ramassage scolaire	16H30 ramassage scolaire
			associations,			